

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du

an mil huit cent dix-sept, à

heure ds

ACTE DE MARIAGE d

âgé de

ans, né à

département

d

le

du mois d

mil

d

fil

domicilié à

département

N.º

d

domicilié à

département

et d

Et d

âgée de

ans, née à

département d

le

du mois d

mil

domiciliée

à

département d

fil

d

domicilié à

département d

et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence d

domicilié à

département d

âgé de

profession de

D

domicilié à

département

d

âgé de

profession d

D

domicilié à

département

d

âgé de

profession d

Et d

domicilié à

département

de

âgé de

profession de

Après quoi, moi faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi,